

SUIVI DE LA TOURNÉE DES RÉGIONS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DE
L'INDUSTRIE TOURISTIQUE AU QUÉBEC 2019

PRÉPARÉ PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PONTIAC



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DU TOURISME DU QUÉBEC

LITCHFIELD, QUÉBEC, CANADA, 19 JUIN 2019

SOMMAIRE

Suite à la consultation en Outaouais du Ministère du Tourisme du Québec le 23 mai 2019 à Gatineau, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac a le plaisir de présenter ce mémoire comme suivi au dialogue entamé sur l'industrie touristique au Québec. La MRC de Pontiac réaffirme son engagement en faveur du développement et de la promotion du tourisme. Elle souhaite ainsi inclure ses pistes de réflexion dans la stratégie de croissance économique de l'industrie touristique 2020-2025.

Ce document soulignera les projets et les enjeux relatifs à l'industrie touristique dans la région de la MRC de Pontiac. Ce document sollicitera également l'appui du Ministère du Tourisme du Québec pour les projets cités et dans le redressement des enjeux pareillement cités.

Sujets abordés et table des matières:

| | |
|--|----|
| 1- Projet d'un parc national aux îles Lafontaine | 2 |
| 2- Projet d'un parc national de la rivière Dumoine | 4 |
| 3- Accès pour les entreprises aux panneaux d'informations touristiques | 7 |
| 4- Extension de la route touristique <i>Les Chemins d'eau</i> | 8 |
| 5- Conclusion | 10 |
| 6- Références | 11 |

1- PROJET D'UN PARC NATIONAL AUX ÎLES LAFONTAINE

DESCRIPTION DU PROJET



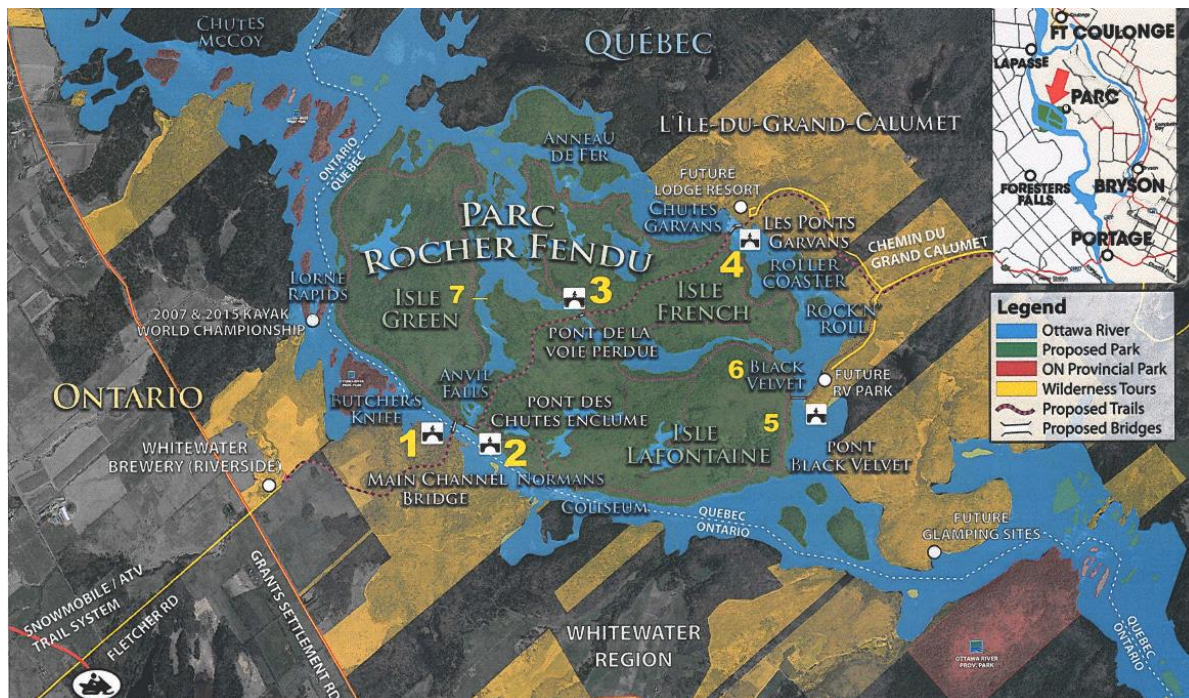
L'objectif principal de ce projet est la création d'un parc national englobant les îles Lafontaine, le Rocher-Fendu, la rivière des Outaouais et les terres environnantes. La qualité du site ainsi que le potentiel patrimonial récréatif et culturel méritent d'être soulignés, tout en préservant l'environnement naturel et les attributs fauniques et floristiques de la région.

Le parc serait situé dans la MRC de Pontiac, qui est une des MRC les plus dévitalisées du Québec. La création d'un parc national aurait également un impact significatif sur le développement économique et créerait des emplois pour L'Île-de-Grand-Calumet, la MRC de Pontiac et les communautés environnantes. Une fois établi, il pourrait attirer un nombre immense de visiteurs chaque année, générant une prospérité considérable dans toute la vallée de l'Outaouais.

Considérant la surabondance de visiteurs au Parc de la Gatineau et le grand nombre de touristes entrant à Ottawa, ce projet représenterait un attrait majeur à proximité de la région de la Capitale nationale du Canada.

HISTOIRE EN BREF

Cette partie de la rivière des Outaouais, nommée Kichi Sibi, parcourue par les Premières Nations algonquines qui l'ont voyagée pour la première fois il y a 5 000 ans, a été un couloir vital pour les premiers explorateurs européens (tel que Samuel de Champlain), les voyageurs et les bûcherons pendant des centaines d'années. Au cours des 50 dernières années, cette partie de la rivière est également devenue un corridor pour les amateurs de loisirs en plein air et la principale destination en eaux vives au Canada.



Complexe Îles Lafontaine, L'Île-du-Grand-Calumet, Québec

Le complexe des îles Lafontaine est entouré par la rivière des Outaouais et possède une zone de loisirs connue sous le nom de Rocher-Fendu (c'est-à-dire une falaise rocheuse fendue). Antérieurement, les voyageurs, les bûcherons et tous les autres gens évitaient le Rocher-Fendu par cause des rapides intimidantes. Tout a changé au milieu des années 1970 lorsque la course à la voile pour le plaisir est devenue populaire. En 1974, les guides de Wilderness Tours ont effectué le premier repérage à bord du Rocher Fendu en radeau et ont mis en place des opérations commerciales l'année suivante. De quelques participants en 1975 à plus d'un million depuis, Wilderness Tours est devenu la plus grande entreprise d'aventure de plein air au Canada et est devenu la première destination d'aventure en eaux vives du Canada ; le « Rocher-Fendu » est l'un des favoris au monde.

COMITÉ PARC NATIONAL

En 2018, le Conseil de L'Île-du-Grand-Calumet, le Conseil de la MRC de Pontiac, le Conseil du Comté de Renfrew et Whitewater Region ont voté et adopté unanimement d'appuyer un parc national et d'appuyer les membres du comité pour le projet.

Le Comité parc national comprend six membres de divers organismes situés des deux côtés de la Rivière des Outaouais, soit :

Maurice Beauregard, Maire
Serge Newberry, Maire

- Municipalité de Campbell's Bay, Québec
- Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, Québec

Alice Meilleur Pieschke, Conseillère
Kim Lesage, Ingénieure civile
Joe Kowalski, Président
Alastair Baird, Directeur

- Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, Québec
- MRC de Pontiac, Québec
- Wilderness Tours, Ontario
- Directeur de « Economic Development of Renfrew County » et de « Ottawa Valley Tourist Association », Ontario

Le comité a récemment complété le plan d'affaires pour le projet, a tenu des rencontres avec la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et tiendra des consultations avec la communauté autochtone en juin 2019.

Partenaires:

- MRC de Pontiac, Québec
- Wilderness Tours, Ontario

Partenaires non financiers actuels:

- Municipalité de Campbell's Bay, Québec
- Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, Québec
- Ottawa Valley Tourist Association, Ontario
- Renfrew County, Ontario
- SNAP

Autres partenaires potentiels:

- Tourisme Outaouais
- Association Tourisme Pontiac
- Kitigan Zibi First Nation
- Algonquins of Pikwakanagan First Nation
- Loisir Sport Outaouais
- SÉPAQ



2- PROJET D'UN PARC NATIONAL DE LA RIVIÈRE DUMOINE

DESCRIPTION DU PROJET

La création d'un parc national dans le bassin versant de la rivière Dumoine a pour objectif prioritaire d'assurer la conservation et la protection permanente de ce territoire à caractère naturel exceptionnel, tout en le rendant accessible au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive. Ce territoire inclut une grande diversité biologique et de nombreux sites archéologiques amérindiens qui méritent d'être protégés et mis en valeur à des fins d'éducation et d'interprétation.

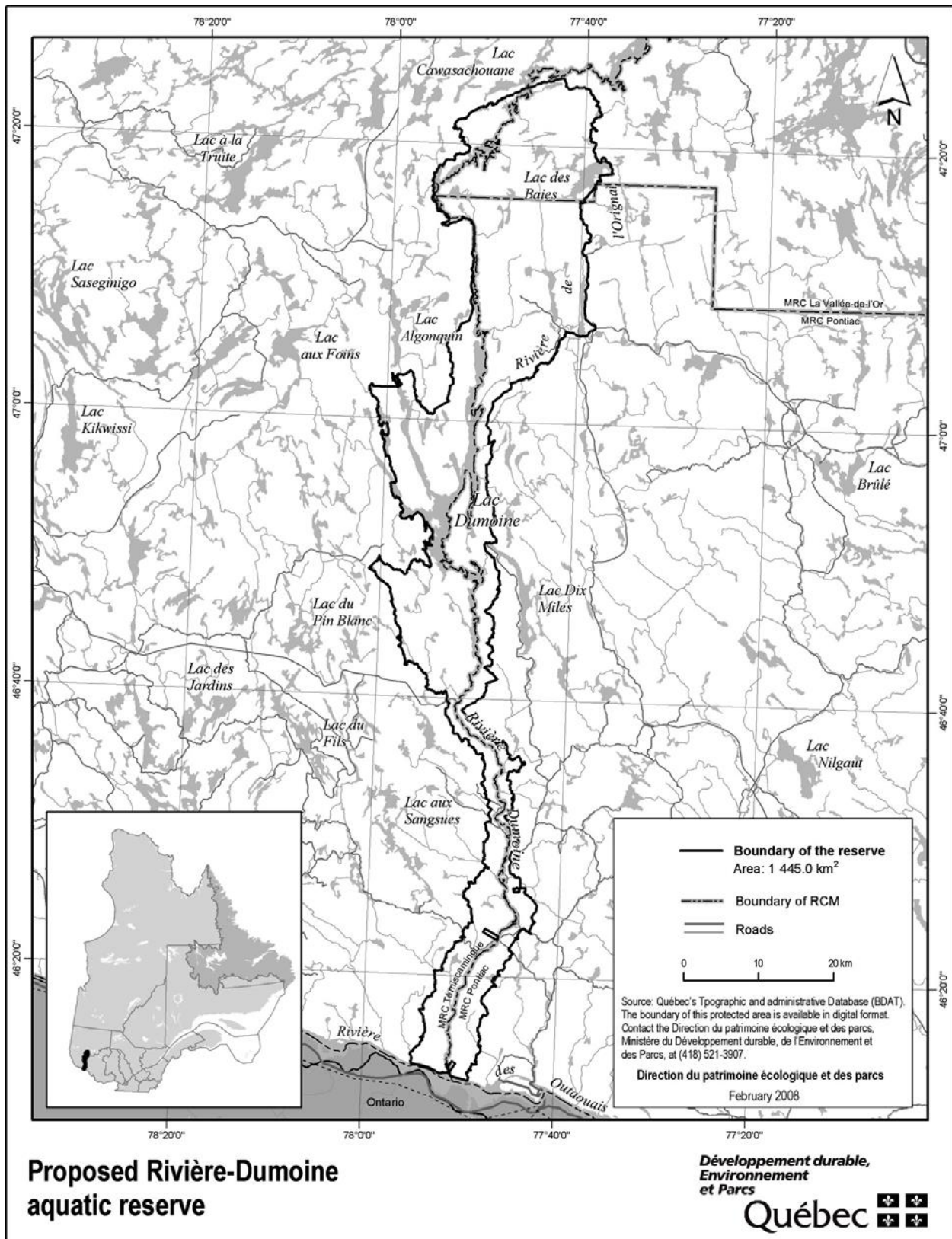
La qualité des écosystèmes et des paysages qui se trouvent dans le bassin versant de la rivière Dumoine est suffisamment remarquable pour les préserver et les apprécier dans le cadre d'un parc national. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a défini le bassin versant de la rivière Dumoine comme l'un des 11 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans la MRC de Pontiac. Le 28 novembre 2007, la MRC de Pontiac a voté en faveur de l'établissement d'un parc national dans le territoire d'intérêt de la rivière Dumoine présenté par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (résolution C.M. 2007-333 du Conseil de maires de la MRC de Pontiac).

La rivière Dumoine détient le statut de protection du territoire d'une réserve aquatique projetée; un statut régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Une réserve aquatique est une aire protégée de catégorie III selon le registre des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), c'est-à-dire une aire protégée administrée principalement dans le but de préserver les éléments naturels et culturels qui lui sont spécifiques. En 2008, un plan de conservation a été établi par le MELCC pour la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine, toponyme qui lui est donné jusqu'à l'attribution d'un statut permanent de protection au territoire. La MRC s'est réjouie du statut de protection du territoire proposé par le MELCC comme statut provisoire vers la création d'un parc national. Le changement du statut provisoire en statut définitif est prévu le 11 juin 2020.



Image : Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)

Carte de la réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine



HISTOIRE EN BREF

La source de la rivière Dumoine est le lac Machin, qui se trouve à proximité de la réserve faunique La Vérendrye. Longue de 129 km, la rivière draine un bassin versant de 5 380 kilomètres carrés, qui produit des rapides et des courants forts le long de la rivière (Ressources naturelles Canada, 2010). Les Algonquin Nishnabis, les premiers habitants de la rivière Dumoine, ont nommé la rivière « Aginagwasi Sipi », qui signifie rivière de l'aulne, en raison des nombreux aulnes que l'on retrouve de chaque côté de ses rives. Les Algonquins ont utilisé la rivière comme une voie de communication entre les régions intérieures et la rivière des Outaouais. Jusqu'à ce jour, 91 sites archéologiques ont été trouvés le long de la rivière Dumoine comme preuve de leur présence. Ces sites devraient être protégés et faire partie de notre patrimoine (MDDEP, 2008). Un fort français, le Fort Dumoine, construit en 1730 à l'embouchure de la rivière, a donné à la rivière son nom actuel et est également un site du patrimoine reconnu qu'il faut protéger.

Le grand bassin versant allongé est orienté dans une direction nord-sud, avec des paysages aux reliefs variés qui créent des écotones de flore et de faune remarquables. Étant donné que les sources sont situées dans la réserve faunique La Vérendrye, le bassin versant de la rivière Dumoine permet également une expansion des habitats pour les grands mammifères comme l'orignal, l'ours noir et le loup.

Alors que la rivière Dumoine est l'une des dernières rivières non harnachées dans le sud du Québec, la rivière des Outaouais est l'une des plus harnachées dans la province. La rivière des Outaouais est un corridor d'intérêt écologique, historique, esthétique et récréatif exceptionnel qu'il importe de protéger. L'inclusion d'une partie de cette rivière dans le réseau d'aires protégées la protégerait d'une utilisation intensive. La rivière des Outaouais pourrait être connectée au parc national avec un statut d'aire protégée afin de préserver son attrait visuel, les sites archéologiques et les autres éléments significatifs le long de chaque côté de la rivière.

3- ACCÈS POUR LES ENTREPRISES AUX PANNEAUX D'INFORMATIONS TOURISTIQUES

RÈGLEMENTATION ET COÛTS

Selon les commentaires des entreprises touristiques locales, principalement des PME, la réglementation pour la pose ou l'accès aux panneaux d'information touristiques serait trop lourde. Il serait souhaitable d'envisager une réduction aux restrictions en place pour la signalisation des entreprises à caractère touristique (attraits, restaurants, pourvoyeurs, etc.) et augmenter la quantité d'affichages pour attirer et guider les visiteurs de la région.

De plus, les tarifs en place ne permettent pas aux entreprises en voie de développement ou à faibles revenus de s'afficher depuis les routes majeures, comme l'autoroute 148, par exemple. La plupart de nos entreprises n'ont simplement pas les moyens de s'afficher étant donné les coûts trop élevés et le fait que leur droit d'affichage doit être renouvelé à courte échéance.

LACUNES DES SERVICES CELLULAIRE ET INTERNET

Une des plus grandes problématiques en région est le manque de services cellulaire et internet adéquats. Dans un contexte de tourisme dans une réalité rurale, ceci se traduit en visiteurs n'ayant ni repère technologique – par l'entremise de leur GPS cellulaire ou de géolocalisation internet – ni repère routier tel qu'un réseau de panneaux d'information touristique adéquat. Ainsi, une meilleure signalisation contribuerait à l'aise de naviguer et permettrait de plus facilement découvrir la région. Pareillement, une meilleure signalisation rassurera les excursionnistes et les touristes qui pourraient se sentir déboussolés ou intimidés par l'immensité du territoire et les distances intégrales à l'expérience du tourisme rural au Québec.

4- EXTENTION DE LA ROUTE TOURISTIQUE *LES CHEMINS D'EAU*

Les Chemins d'eau est une route touristique, gérée par l'association touristique régionale, Tourisme Outaouais, et financée en partie par la MRC de Pontiac, qui en théorie traverse l'Outaouais d'est en ouest tout au long de l'autoroute 148. Cependant, la réalité est que la signalisation routière indique que la portion traversant la MRC de Pontiac débute depuis Gatineau et se rend vers l'ouest jusqu'à Mansfield-et-Pontefract. Toujours en direction ouest, en quittant l'axe Mansfield-et-Pontefract, la signalisation de ladite route touristique indique clairement la fin de celle-ci, qui devrait plutôt être annoncée en quittant L'Isle-aux-Allumettes et se faisant, le Québec.

Pareillement, en entrant dans la province du Québec par L'Isle-aux-Allumettes, il y a de la signalisation qui indique le début de la route touristique *Les Chemins d'eau* seulement après 34 kilomètres, soit à Mansfield-et-Pontefract. Les entreprises à caractère touristique situées dans les municipalités de L'Isle-aux-Allumettes, Chichester, Waltham et Sheenboro sont conséquemment contournées.

Il serait souhaitable qu'une borne d'information soit placée à la porte d'entrée ouest de l'Outaouais (L'Isle-aux-Allumettes) et que la route touristique adopte des panneaux indiquant qu'elle débute et prend fin à ladite porte d'entrée. La proximité de l'autoroute transcanadienne et la situation frontalière présentent de belles opportunités d'attractions de touristes ontariens ou canadiens provenant de l'ouest.

CONCLUSION

Dans son engagement en faveur du développement et de la promotion du tourisme, la MRC de Pontiac souhaite inclure les éléments soulignés par ce document dans la stratégie de croissance économique de l'industrie touristique 2020-2025.

Étant une des MRC les plus dévitalisées du Québec, la création d'un parc national aux îles Lafontaine (à proximité de la capitale nationale du Canada) et d'un parc national de la rivière Dumoine (qui détient le statut de protection du territoire d'une réserve aquatique projetée) aurait un impact significatif sur le développement économique de l'industrie et sur l'attractivité du territoire et de la province. C'est pour ainsi que l'appui du Ministère du Tourisme du Québec pour ces projets est demandé.

D'autre part, il serait souhaitable d'envisager une réduction aux restrictions et aux coûts en place pour la signalisation des entreprises à caractère touristique et augmenter la quantité d'affichages pour attirer et guider les visiteurs de la région. Une meilleure signalisation contribuerait à l'aise de naviguer et permettrait de plus facilement découvrir notre région rurale québécoise.

Pareillement, il serait souhaitable qu'une borne d'information soit placée à la porte d'entrée ouest de l'Outaouais (L'Isle-aux-Allumettes), qui est aussi une porte d'entrée du Québec à proximité de l'autoroute transcanadienne et que la route touristique adopte des panneaux indiquant qu'elle débute et prend fin à ladite porte d'entrée. En outre, la situation frontalière de la MRC de Pontiac présente de belles opportunités d'attractions de touristes provenant de l'Ontario.

RÉFÉRENCES :

1. Ressources naturelles Canada, *L'atlas du Canada*, 2010;
2. MDDEP, *Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine*, 2008.